



Commission Diocésaine de l'Emploi des Maîtres de Gironde - Premier Degré CANDIDATS - Calendrier du Mouvement de l'Emploi 2021

POUR AFFICHAGE

Transmettre à	Dates	MODALITES / PROCEDURE
CDE / DDEC elaroze@ddec33.fr	Avant le Dimanche 24 Janvier	La fiche de mutation inter diocésaine pour participer au mouvement de l'emploi des maîtres dans un autre diocèse que celui de la Gironde et hors académie de Bordeaux (fiche à retirer dans son établissement).
Chef d'établissement	Du Mercredi 15 janvier Au mercredi 3 février	<p>L'Enseignant qui souhaite participer au mouvement de l'emploi de Gironde en informe son Chef d'établissement qui lui remet le dossier de la CDE/DDEC correspondant à sa demande :</p> <p>Le poste sera déclaré susceptible d'être vacant au mouvement de l'emploi de Gironde, sans cela aucun vœu ne pourra être fait.</p> <p>Le Titulaire : Pour obtenir une mutation dans le département, remplir la fiche de mutation intra diocésaine de la DDEC 33. Elle est à retirer dans son établissement ou sur le site www.ecg33.fr. La signature du Chef d'établissement est obligatoire.</p> <p>Le Stagiaire : Pour une première titularisation compléter la Fiche de participation au mouvement de l'emploi en Aquitaine et l'envoyer exclusivement aux CDE/DDEC d'Aquitaine (par mail). Elle est à retirer sur le site www.ecg33.fr.</p>
Chef d'établissement	Du Mercredi 15 janvier Au mercredi 3 février	<p>L'Enseignant qui souhaite modifier sa situation administrative à la prochaine rentrée en informe son Chef d'établissement qui lui remet l'imprimé académique correspondant à sa demande :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour demander une mise en disponibilité- Pour faire valoir ses droits à la retraite (courrier)- Pour une demande de Temps Partiel Autorisé- Pour une demande de Temps Partiel de Droit
CDE/DDEC	01/02/2021	PUBLICATION des postes de direction vacants
DDEC	Du 08/02 au 12/03/2021	Candidature à poste de chef d'établissement : CV et lettre de motivation + formulaire de candidature
	Vendredi 19 mars	<p>PUBLICATION des postes vacants et susceptibles d'être vacants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sur le site de l'Enseignement Catholique de Gironde : www.ecg33.fr- Par affichage dans tous les établissements- Sur le site de la DSDEN de la Dordogne : http://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv

POUR AFFICHAGE

**Commission Diocésaine de l'Emploi des Maîtres de Gironde - Premier Degré
CANDIDATS - Calendrier du Mouvement de l'Emploi 2021**

Transmettre à	Date	Candidature
CDE/DDEC	Du vendredi 19 mars Au mardi 6 avril	<p>Seuls les enseignants ayant déclaré leur poste SV sont autorisés à participer au mouvement de l'emploi.</p> <p>Après examen des emplois publiés <u>chaque enseignant doit candidater</u> : sur le site de la DSDEN 24 : http://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv ET envoie à la CDE/DDEC le dossier de participation au mouvement du maître titulaire ou du PE stagiaire, dûment complétés.</p> <p>NB : Pour que la participation soit validée, les démarches doivent être faites conjointement pour la DSDEN 24 – pôle mutualisé d2 ET pour la CDE/DDEC33. Les vœux doivent être identiques.</p> <p>Titulaire : Retrait du dossier de participation du maître titulaire par téléchargement sur le site : www.ecg33.fr Cette fiche dématérialisée est à renseigner et à envoyer à la CDE 33 s/c DDEC (elaroze@ddec33.fr)</p> <p>Stagiaire : Retrait du dossier de participation du Stagiaire PE par téléchargement sur le site : www.ecg33.fr Cette fiche dématérialisée est à renseigner et à envoyer à la CDE 33 s/c DDEC (elaroze@ddec33.fr)</p>
Chef d'établissement	Du vendredi 19 mars Au vendredi 6 avril	<p>Annulation de candidature : le candidat informe <u>par écrit le Chef de son établissement</u> qu'il ne donne plus suite à la demande de <u>mutation</u>.</p> <p>Candidature dans les établissements souhaités : Télécharger sur le site de la CDE/DDEC www.ecg33.fr l'imprimé « candidature dans un établissement de l'Enseignement Catholique » et l'adresser ou le remettre à chaque Chef de l'établissement demandé. Vous pouvez indiquer plusieurs postes dans chaque établissement choisi.</p> <p>Le Chef d'établissement envoie un accusé de réception à chaque candidat.</p> <p>NB : Le Chef d'établissement peut recevoir les candidats dès le début du mouvement ou après chaque réunion de la Commission De l'Emploi.</p>

Commission Diocésaine de l'Emploi des Maîtres de Gironde - Premier Degré
CANDIDATS - Calendrier du Mouvement de l'Emploi 2021

POUR AFFICHAGE

Transmettre à	Date	CALENDRIER DES REUNIONS
	Mercredi 5 mai	CDE 1 A2 à B3
	Mercredi 19 mai	CDE 2 B3 et réservation de supports pour les C1, C2 dans les établissements
	Mardi 25 mai	CDE 3 B4, B5 à C1, C2
	Mercredi 2 juin	CDE 4 Ajustement
	Entre le 24 et le 30 juin	DSDEN 24 - CCMD : Commission Consultative Mixte Départementale
	Mercredi 7 juillet	CDE Affectations lauréats concours (D1, D2) en établissement Ajustement des affectations après la réunion IAC d'Aquitaine
	Jeudi 15 juillet Vendredi 16 juillet	DSDEN 24 – CCM Aquitaine : Notifications des nominations des PE Stagiaires

S. CHASSARD GUILLARD
Président de la CDE de Gironde